ID: 030-213000151-20200306-2020007-DE

2020/007

COMMUNE D'ARPHY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et le 6 mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GABEL Jean-Pierre-Le Maire.

<u>Etaient présents</u>: GABEL Jean-Pierre, GOMARIN Philippe, RANCHET Jacky, PICOT Joëlle, MAURIN Francis, BRETON Marc, FEUVIER Nicole.

Etait absente: GAUBERT Catherine.

OBJET: AFFECTATION DE RESULTATS

BUDGET COMMUNAL M14

Monsieur le 1er adjoint expose au Conseil Municipal le compte administratif 2019 du budget M 14 qui fait apparaître un excédent d'exploitation de 114 534,99 € et un excédent d'investissement de 79 643,85 €.

Ces résultats seront repris au BP 2020.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49

Monsieur le 1er adjoint expose au Conseil Municipal le compte administratif 2019 du budget M 49 qui fait apparaître un déficit d'investissement de 67 303,28 € et un excédent d'exploitation de 86 645,77 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter une partie du résultat d'exploitation en financement de la section d'investissement pour un montant de 67 303,28 € et le solde en financement de la section d'exploitation pour un total de 19 342,49 €.

Fait et délibéré, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme et exécutoire

Jean-Pierre GABEL

Envoyé en préfecture le 12/03/2020 Reçu en préfecture le 12/03/2020 Affiché le \$\text{\$\tex{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$

ID: 030-213000151-20200306-2020008-DE

2020/008

COMMUNE D'ARPHY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et le 6 mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GABEL Jean-Pierre-Le Maire.

<u>Etaient présents</u>: GABEL Jean-Pierre, GOMARIN Philippe, RANCHET Jacky, PICOT Joëlle, MAURIN Francis, BRETON Marc, FEUVIER Nicole.

Etait absente: GAUBERT Catherine.

OBJET: CONVENTION DE PARTENARIAT « PONT DU GARD »

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention de partenariat entre l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Pont du Gard et la commune d'Arphy.

En échange de la gratuité d'accès au Site du Pont du Gard pour les personnes domiciliées sur la commune, la mairie s'engage à insérer des articles de promotion du Site dans le petit journal de la commune ainsi que dans les panneaux d'affichage.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de partenariat.

Fait et délibéré, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme et exécutoire

Jean-Pierre GABEL

Envoyé en préfecture le 12/03/2020 Reçu en préfecture le 12/03/2020

Affiché le 1210312020

ID: 030-213000151-20200306-2020009-DE

2020/009

COMMUNE D'ARPHY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et le 6 mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GABEL Jean-Pierre-Le Maire.

Etaient présents: GABEL Jean-Pierre, GOMARIN Philippe, RANCHET Jacky, PICOT Joëlle, MAURIN Francis, BRETON Marc, FEUVIER Nicole.

Etait absente: GAUBERT Catherine.

OBJET: VOTE BUDGET PRIMITIF 2020 MAIRIE

FONCTIONNEMENT

Dépense : 294 734 € Recette: 294 734 € INVESTISSEMENT

Dépense : 229 577 € Recette: 229 577 €

Vote à l'unanimité.

Fait et délibéré, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme et exécutoire

Jean-Pierre GABEL

Envoyé en préfecture le 18/05/2020

Reçu en préfecture le 19/05/2020

Affiché le 10 5 5 80

ID: 030-213000151-20200306-2020010-DE

2020/010

COMMUNE D'ARPHY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et le 6 mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GABEL Jean-Pierre-Le Maire.

<u>Etaient présents</u>: GABEL Jean-Pierre, GOMARIN Philippe, RANCHET Jacky, PICOT Joëlle, MAURIN Francis, BRETON Marc, FEUVIER Nicole.

Etait absente: GAUBERT Catherine.

OBJET: DENONCIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC L'ASSOCIATION « RACINES COMMUNES »

Le Maire rappelle que le 23 août 2016 un bail emphytéotique a été signé au profit de l'Association « Racines Communes » conformément aux délibérations du conseil municipal du 4 décembre 2015 (parcelles B 598 et B 591) et du 20 mai 2016 (parcelle B597).

Après presque quatre années d'usage, le Maire constate que la destination des lieux n'a toujours pas été mise en œuvre sur les trois bâtis confiés (état des lieux du 9 octobre 2017). Il propose en conséquence la résiliation du bail au titre de la non exécution de celui-ci.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour autoriser le Maire à lancer cette procédure de résiliation et l'autorise à mandater un huissier pour constater l'état des bâtis actuels

Fait et délibéré, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme et exécutoire

Jean-Pierre GAB